

Le 19 janvier, vous regarderez Le Château d'Olonne d'un autre œil !

Le Maire et
le Conseil municipal
vous souhaitent une
bonne année 2015

Rendez-vous sur www.lechateaudolonne.fr



Nouveaux rythmes scolaires :
les associations adhèrent !
p. 8



Conseil
municipal des
jeunes : les
nouveaux élus
p. 14

Les objets imprégnés
de mémoire parlent
de la Grande Guerre
p. 15



LE
CHATEAU
d'Olonne

www.lechateaudolonne.fr

3 Tourisme

- La Ville muscle son OT

4-5-6 Environnement et cadre de vie

- Mille Arbres pris d'assaut !
- Le « parterre » des fidèles du concours des Maisons fleuries
- Les 4 300 arbres « municipaux » fichés !
- Ménage prévu dans l'affichage

7 Finances

- Impôts et investissements, barre tenue !
- Achat d'un logement neuf : les coups de pouce « Éco-Pass »

8 Éducation

- « Tape » : le « Tope-là » des associations
- Les instituteurs aussi changent de classe...

9 Voirie

- Débat de « bon sens » à Nina d'Asty
- Les poids lourds éviteront Beauséjour

10-11 Les principaux travaux en ville**12** Équipements publics

- Accessibilité, la Ville enchaîne
- Salle des Plesses : la rénovation prévue
- Nouvel Hôtel de Ville, le chantier prendra ses marques en mars

13 Culture

- L'agenda culturel

14 Au passé récent

- L'événement, la date, la photo...

15 Au passé antérieur

- Ces objets « mémoires de guerre »...

16 Événement

- Divertissant, le Noël des seniors...

17-18 Vie quotidienne

- Services, formalités, contacts...

19 Tribunes des groupes d'opposition**20** Infos pratiques

- Recensement 2015, du 15 janvier au 21 février
- Permanences des élus

Castel info n° 37, janvier 2015

Directeur de la publication : Joël Mercier, Maire du Château d'Olonne.

Rédaction : Hugues Front.

Photos : Hugues Front, Claire Bourreau, Cyrille Tréchet, Robert Scheenaerts.

Maquette : MCM Information.

Mise en page : Tessier Communication, Saint-Hilaire-de-Riez.

Impression : Offset 5, La Mothe-Archaud, Dépôt légal en cours.

Tirage : 11 000 exemplaires sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement.

PEFC : 10-31-1980.



Bonne année à tous !

J'en ressens tout l'honneur. Pour la première fois en tant que maire, je m'adresse à vous pour vous présenter mes vœux et ceux du Conseil municipal. Je souhaite très sincèrement à chacune et à chacun d'entre vous une excellente année 2015. Du fond du cœur, j'espère que pour tout Castelolonnais, petit ou grand, elle sera synonyme de bonne santé, d'épanouissement, et de bonheur.

C'est une résolution plutôt qu'un vœu : pour ce qui concerne les affaires de la Ville, je m'appliquerai, avec mon équipe, à tenir les engagements qui nous lient avec vous depuis l'élection municipale du printemps dernier. Vous le savez, l'État resserre ses dépenses. Sa contribution aux finances communales se réduit sévèrement. L'élaboration du budget municipal devient un exercice toujours plus difficile.

Dans le contexte économique et social qu'il est inutile de vous décrire, je vous confirme malgré tout que les taux de la fiscalité communale ne bougeront pas. Nous ne compenserons pas avec vos impôts. Je confirme également que la commune continuera à investir pour le cadre de vie et le bien-être de la population. Nous le démontrerons à la fin du mois, avec le vote du budget 2015. Je vous assure que nous maintiendrons notre accompagnement à l'action associative et notre présence auprès des différentes générations. Par ailleurs, avec notre détermination à tenir un niveau élevé d'investissement, la Ville continuera d'insuffler de l'activité économique aux entreprises du secteur privé.

Je l'ai dit et écrit il y a un an, et je confirme : pour nous, l'union des trois communes du Pays des Olonnes est inéluctable, elle ne se décrète pas, elle doit se construire. Notre équipe est sur le chantier. De sa trousse à outils, elle a sorti l'esquisse d'un plan de travail préliminaire. Il est reporté dans la motion **Pour réussir la commune unique du Pays des Olonnes** adoptée par les trois Conseils municipaux. Nous continuerons à agir en 2015 avec ce même esprit constructif.

Bonne année à tous !

Cordialement

Joël Mercier,
Maire

La Ville muscle son OT

Depuis le 1^{er} janvier, l'office de tourisme est un Établissement public industriel et commercial, (Épic). Plus opérationnel, ce statut a fait ses preuves. Notamment aux Sables d'Olonne...

Aucune arrière-pensée : rien n'est reproché aux bénévoles désintéressés qui depuis 1986 ont créé, géré et développé l'office de tourisme, office récemment classé en catégorie 2. La Ville leur dit Merci. Et c'est en parfaite harmonie avec l'équipe de la présidente Chantal Roux que le changement a été préparé et qu'il se concrétise ces jours-ci.

Pourquoi changer ? Parce que le cadre associatif s'adapte difficilement aux exigences du tourisme contemporain. Activité économique à part entière, on n'en parle plus qu'en termes « d'industrie », « d'ingénierie », de « produits », et « d'actions commerciales »... pour ne pas dire « prospects » et « packaging ». Même avec la meilleure volonté humaine, l'engagement et les responsabilités des bénévoles s'essouffent à suivre.

L'excellence du modèle sablais

L'office rend son tablier associatif. Il prend le costume d'**Établissement public industriel et commercial**, un Épic. Préconisé par le Code du tourisme, ce statut apporte souplesse, réactivité, et au bout du compte plus de performance. Élément probant, l'OT des Sables d'Olonne, catégorie 1, et référence sur la **Côte de Lumière**, fonctionne en Épic.

La portée de la mutation

Les mots « public » et « commercial » dans la déclinaison du sigle Épic sont significatifs du virage pris.

D'une part, le lien se resserre entre la Ville et l'OT. L'office œuvrera à partir d'orientations municipales. Présidé par le Maire, un Comité de direction se substituera au Conseil d'administration. Il sera composé de quinze membres dont dix conseillers municipaux* élus en séance de Conseil municipal fin



Véronique Marchand, directrice de l'office de tourisme, entourée de Chantal Roux, présidente de l'association, et de Raymond Gazull, conseiller municipal délégué Tourisme.

novembre. Choisis en même temps, trois professionnels castelolonnais du tourisme y siégeront aussi : Philippe Raffin (Hôtellerie de plein air), Martine Boulineau (Chambre d'hôtes), Hugues Labbé (Restauration). Chantal Roux les rejoindra en qualité de « personnalité extérieure ».

D'autre part, et c'est capital, l'OT sera armé en tant qu'opérateur commercial. La Ville attend plus de résultats économiques. Les missions de développement et de promotion incomberont tout spécialement à la directrice, Véronique Marchand, qui vient d'être nommée et de prendre ses fonctions le 5 janvier.

Bien sûr, elle gèrera le budget.

Financièrement, l'OT disposera du produit de la taxe de séjour**. Véronique Marchand dirigera et animera une équipe de deux salariées opérationnelles depuis plusieurs années, Nelly et Nathalie, conseillères en séjour. Conformes à la convention collective nationale des organismes de tourisme, leurs conditions et contrats de travail sont reconduits en l'état.

*Joël Mercier, Raymond Gazull, Jean-Pierre Boileau, Françoise Rezeau, Isabelle Doat, Jean-Jacques Volant, Nadine Roumaneix, Catherine Michenaud, Jean-Pierre Chapalain, Laurent Akriche.

**En 2014, cette taxe fondée sur les nuitées d'hébergement des vacanciers a rapporté 150 000 € dont 13 600 € destinés au Conseil général.

Véronique Marchand, directrice

Sablaise, la première directrice de l'office de tourisme castelolonnais arrive avec de l'expérience et des références. Après de solides études supérieures de géographie et d'aménagement de l'espace littoral maritime et portuaire, elle entre dans l'activité Tourisme au milieu des années 80. Elle s'y déploie tour à tour en tant que chargée d'études, assistante technique au tourisme à Rennes, développeur touristique sur l'Île de Noirmoutier, responsable du service Tourisme-Hôtellerie dans le Lot, directrice adjointe en Charente-Maritime, formatrice à Nantes... C'est donc avec un beau passeport professionnel que Véronique Marchand « rentre au pays » !



« Mille Arbres » pris d'assaut !

Il n'y avait pas de record à battre. Il n'empêche... l'édition 2014 de **Mille Arbres** a élevé l'événement à un sommet de popularité sans précédent.

1 875 Castelolonnais se sont déplacés, et souvent rués, au Centre technique municipal, base logistique de l'événement, les 22 et 23 novembre. Du jamais vu. Même en 2012 pour la 20^e édition avec tout un programme d'ateliers et d'animation, les personnels du service **Environnement** ne furent témoins d'un tel engouement.

Rançon de cette ruée « verte », en plein « coup de feu » le samedi après-midi, le Maire, Joël Mercier, a pris une double décision au bout d'une heure et demie seulement :

- un, fermer prématurément l'accès du public ;
- deux, organiser dans l'urgence un réassort de 250 plants en prévision du second temps d'accueil et de distribution des arbustes et plants, le dimanche matin. S'il a pu y avoir quelques déçus parmi les Castelolonnais le samedi, ces dispositions leur ont néanmoins permis d'être ainsi servis et satisfaits le lendemain.



Plus de 1 100 personnes ont accouru entre 14 h et 15 h 30, le samedi.

Cet épisode démontre qu'il ne sert à rien de se précipiter à la première heure. La cohue n'assure pas le meilleur service. Bien au contraire car, dans l'empressement, on se prive d'un bon dialogue et des conseils de plantation des spécialistes du service **Espaces verts**. Et puis, il faut savoir que le stock de plants est géré de sorte que, le dimanche, les Castelolonnais disposent exactement de la même gamme d'essences que la veille.

S'en souviendra-t-on d'ici la prochaine Sainte-Catherine ?



La Ville mettait l'accent sur les arbres fruitiers : pommier, cerisier, arbusier, néflier, prunier...

Concours des maisons fleuries

Un « parterre » de fidèles !

Ces Castelolonnais ne méritent qu'une chose : qu'on leur jette des fleurs ! Ils verdissent, fleurissent et colorent leurs jardins. Tout le monde en profite. De la rue, chaque passant peut apprécier leur savoir-faire horticole.

Ces Castelolonnais contribuent à la qualité des paysages citadins ou ruraux de la commune. À ce titre, la Ville les salue et les encourage en organisant le concours annuel des **Maisons fleuries**. Trente personnes ou couples y ont participé en 2014. Ce sont des fidèles, mais le cercle n'est pas clos. Tout Castelolonnais peut les rejoindre*. Composé d'élus du Conseil municipal et d'agents du service **Environnement**, le jury juge sur place. Pour l'année 2014, au terme de sa « tournée d'inspection », sa préférence est allée à l'aménagement du jardin de Ginette Loiseau - 7, rue Arletty - qui a obtenu le 1^{er} prix... comme l'an dernier ! Elle est suivie par Jean-Michel Ols - 12, rue du Côteau - et Andrée et Michel Menier - 21, rue des Giguélins.

La proclamation du palmarès a ouvert les journées **Mille Arbres**. Le Maire, Joël Mercier, et Isabelle Doat, Première adjointe déléguée **Cadre de vie, voirie, développement durable** ont chaudement remercié et félicité les lauréats et tous les participants. Témoignage de gratitude de la collectivité, tous sont repartis les bras très chargés, de fleurs, bien sûr, mais aussi de paniers bien garnis de produits gastronomiques. D'authentiques produits du terroir... évidemment !



Ruraux ou citadins, tous les participants

Ginette Loiseau, Jean-Michel Ols, Andrée et Michel Menier, Jacqueline Aniskine, Raymond Beauvais, Max Bruno, Didier Castel, Christiane Charton, Michèle Cola, Mireille Drouard, Catherine et Raymond Fabre, Nicole et Hubert Gicquel, Colette et Jean-Claude Goult, Anne-Laurence Guiet, Michel Guilbot, Suzanne et Bernard Guilloteau, Claude Guittonneau, Véronique Henry, Andrée et Pierre Henry, Isabelle et Gérard Hombourger, Micheline Lemarchand, Angélique et Laurent Lopez, Danielle Marlot, Ginette Melino, Dominique Naudot-Bourgoïn, Chantal Raimbaud, Paulette Robin, Marylène Rocheteau, Monique Ruda, Marie et Michel Vrignaud.

*Les inscriptions sont prises jusqu'au 31 mai, service Communication, Tél. 02 51 23 88 11.



Plantes dans de bonnes conditions et vivant dans un environnement favorable, les arbres d'ornement s'épanouissent très bien sur le territoire castelolonnais.

Les 4 300 arbres « municipaux » fichés !

Un diagnostic détaillé évalue la santé et la place en ville de chacun des arbres. Certains ont un bel avenir. D'autres risquent gros...

Arbre d'alignement ou d'ornement ? La fonction « fracture » la famille des arbres du domaine public.

Les 1 800 « arbres d'alignement » bordent les avenues, les rues, les allées. Beaucoup souffrent d'avoir été plantés à une époque où ils ne tenaient qu'une place mineure dans l'aménagement des secteurs d'habitat et de la voirie, donc avec trop peu de terre au pied, et de médiocre qualité de surcroît. A contrario, les 2 500 « arbres d'ornement » peuplant les placettes, les ronds-points, le **Parc de Coubertin, l'Aire des Vallées**, etc. se portent bien, voire très bien. Logique, ils bénéficient d'un bon environnement.

L'arbre de rue fait grise mine...

L'érable domine, en nombre, les arbres d'alignement. Il en représente 20 %. Mais, souffrant de trop d'embruns et de manque d'eau, « **43 % des érables sont dans un état moyen, voire mauvais** ». Et puis, en milieu urbain, cet arbre dérange : ses racines

déforment les trottoirs. Comptant pour 12 % des arbres d'alignement et très présent dans les haies bocagères, le chêne se porte bien, lui. Il fait partie des espèces recommandées. Dans des proportions de 5 à 8 %, on trouve ensuite le charme, le lilas des Indes, le poirier, le mûrier, le bouleau et le platane. Globalement, les arbres d'alignement sont à la peine, faute d'arrosage suffisant en début de vie, et en raison du tassement et de la pauvreté organique du sol. Ils subissent aussi des « agressions humaines », par exemple les coups des voitures en manœuvre de stationnement.

Les arbres d'alignement les plus mal en point ou gênants ne feront sans doute pas de vieux bois !

L'arbre d'ornement, bien « au vert »

Les arbres d'ornement respirent de santé. Ils sont assez jeunes. 80 % ont moins de 30 ans. 80 % aussi sont toujours en croissance. Leur chance ? Ils prospèrent presque tous

dans des « espaces verts », sur une terre souple et aérée, avec de l'eau et de la matière organique à volonté.

Les essences sont très variées, et locales le plus souvent, avec une prédominance du chêne (20 %) devant l'érable (11 %), le peuplier (10 %), l'aulne (8 %), le bouleau (7 %), le pin (5 %), le charme (5 %) et le frêne.

L'état sanitaire général est très satisfaisant : **« Avec près de ¾ des arbres dans un état jugé bon, le patrimoine arboré des espaces verts ne trahit aucune problématique particulière. Il nécessite seulement un entretien régulier et le respect de quelques règles de bonne conduite ».**

Menée au printemps 2013 et à l'été 2014, l'étude a été réalisée par la **Compagnie bretonne de gestion forestière**. Chaque arbre a fait l'objet d'un examen minutieux : identification de l'espèce, mensurations, état des racines, qualité de l'enracinement, du feuillage, du branchage, espérance de vie, risque de chute ou de casse, présence ou pas de parasites, nature du sol, exposition au vent, au soleil, aux embruns...

« On nous demande souvent d'abattre des arbres »

« Selon son envergure, son ombrage, ses racines, ses branchages... où qu'il prenne pied, l'arbre occupe le terrain. Il s'impose avec ses racines souterraines et son déploiement aérien. Les habitants riverains considèrent avec ravissement et grand intérêt un bel arbre dans leur environnement... mais pas forcément à leur porte », relève, d'expérience, Isabelle Doat, Première adjointe déléguée **Cadre de vie, voirie, développement durable**.

« En se développant, ou en vieillissant, l'arbre peut causer des soucis aux habitants et du désordre, voire un danger, dans leur cadre de vie. Pour preuve, nous sommes souvent saisis de demandes d'abattage qui engendrent des controverses plus ou moins subjectives. Il faut admettre, et l'étude le montre, que tout arbre n'est pas forcément à sa place. Il revient à la Ville de lui trouver la meilleure pour lui comme pour les habitants. Le diagnostic mené nous éclaire cas par cas, tant pour

les essences à planter et à maintenir que pour les arbres à retirer.

Nous pouvons prendre des décisions argumentées. Nous savons si telle essence est ou non appropriée à l'emplacement et à la nature du sol, si en grandissant l'arbre apportera trop ou trop peu d'ombrage, s'il est de nature à provoquer des allergies aux animaux, aux enfants, si ses racines soulèveront un jour le bitume des trottoirs et les murs de clôture des maisons riveraines, etc. »



Isabelle Doat : « Nous devons trouver la meilleure place pour l'arbre... pour lui comme pour les habitants. »

Ménage prévu dans l'affichage

Pour vendre, il faut être vu. Nécessaires à l'activité commerciale, l'affichage publicitaire et les enseignes des magasins jouent ce rôle. Pas de problème, sauf si « visiblement » le cadre de vie en souffre...

En moyens de prévention ou de réaction, la Ville dispose de deux instruments régulateurs : la Taxe locale sur la publicité extérieure (Tlpe), et le Règlement local de publicité extérieure (Rlpe). Récents, ces outils font leurs preuves. Mécanisme financier dissuasif, la Tlpe incite les commerçants à la mesure. En langage familier, « ceux qui en font trop payent le prix ». Le règlement de publicité est lui un instrument qui s'impose à tous. La Ville va l'utiliser pour réduire l'affichage publicitaire dans certains quartiers et le supprimer ailleurs.

La cible de la Tlpe est réduite

La Tlpe « taxe » les commerces, mais pas tous. Ceux dont les dispositifs ou enseignes restent dans la limite des 12 m² ne sont pas visés. Choix logique, car ces dispositifs impactent peu l'environnement de la population.

60 % des commerçants castelolonnais sont ainsi exonérés. Au-delà de 12 m², l'impact de la Tlpe est sensible. Et plus la surface s'étend, plus la note grimpe.

La Tlpe a apporté au budget de la commune 175 000 € en 2012*, première année de perception, 180 000 € en 2013, et 184 000 € en 2014. Cependant, pas de méprise : le but n'est pas de trouver de l'argent mais de préserver l'environnement d'agressions visuelles.

Dans les trois communes urbaines du Pays des Olonnes, la Tlpe est en vigueur avec des mesures d'application quasiment identiques.



Principaux secteurs concernés : la route de Talmont, l'avenue du Pas du Bois, le boulevard du Vendée Globe.

Les avenues « à libérer » de l'affichage

Le second outil, le Règlement local de publicité extérieure (Rlpe) est identique dans les trois communes. Il n'a pas encore produit d'effets très visibles. Mais c'est imminent. Progressivement, à partir de cet été, les grands panneaux d'affichage plantés dans les champs en bord de route commenceront à disparaître du paysage. L'interdiction vise tout secteur hors agglomération, c'est-à-dire jusqu'aux panneaux d'entrée de ville. L'avenue de Talmont est particulièrement concernée. La même règle s'appliquera aussi à la route littorale, à l'avenue du Pas du Bois, au boulevard du Vendée Globe et au centre-ville. Ailleurs, le règlement est moins strict.

Néanmoins, un processus « d'écramage » va progressivement « faire le ménage ». Par exemple, dans les secteurs d'habitat pavillonnaire, les panneaux d'affichage devront être réduits de 12 à 8 m². En plus, il ne sera autorisé qu'un panneau par parcelle, et il faudra respecter une distance minimale de 60 m entre deux panneaux. Voilà qui aérera le cadre de vie !

*Soit environ 100 000 € de moins que pressenti au regard du recensement préliminaire des dispositifs, début 2011. La différence n'est pas due à une erreur d'évaluation. En réalité, les commerçants, prévenus en amont par la Ville de la mise en place de la Tlpe, ont anticipé en réduisant rapidement leurs surfaces d'enseigne ou de publicité. Preuve, s'il en fallait de la pertinence de cette mesure.

Urbanisme

Les Prés de la Clais sud Les demandes pour construire arrivent...

Fin décembre, soit dans les six mois suivant le premier coup de pelle de l'aménagement des **Prés de la Clais sud**, différents projets de construction et demandes de permis de construire étaient enregistrés aux services **Logement** et **Urbanisme** de la Ville.

On comptait quatre demandes de permis de construire pour des maisons individuelles classiques.

Les sept projets **Prim Acces** de la **Compagnie du logement** pour des

maisons en accession à la propriété étaient en passe de se concrétiser en permis de construire.

Dans la catégorie des maisons individuelles avec terrain à 150 000 € maximum, quinze candidats prenaient rang pour les douze lots disponibles sur cette 1^{re} tranche d'aménagement.

Enfin, pour le projet d'immeuble collectif avec 21 logements, un promoteur avait manifesté un intérêt certain.





Préparation du budget 2015

Impôts et investissements, barre tenue !

Le budget 2015 de la commune sera débattu et voté à la fin du mois. Côté recettes, comme pour toutes les collectivités locales, il subira le désengagement de l'État. Un coup dur ?

Oui, mais Le Château d'Olonne a anticipé le recul de l'État annoncé et déjà engagé. En 2014, la Dotation globale de fonctionnement (Dgf) a été amputée de 60 000 €. Pour 2015, une 2^e coupe de 150 000 € est prévue.

Depuis 2010, la commune s'est préparée afin que les variables d'ajustement ne soient ni la hausse des impôts communaux, ni l'altération des prestations dont bénéficie la population, ni le niveau des investissements garants de la qualité de vie des Castelonnais.

Quelles sont donc les soupapes ? Explications d'Alain Maury, adjoint au maire, délégué aux **Finances** : « **Nous compensons en particulier ce manque de recettes par un contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement courantes (les consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de carburant, de fournitures administratives, etc.). Nous traquons aussi**

les économies possibles dans tous nos contrats (maintenance, assurances, etc.). Enfin, au-delà du « serrage de boulons » et de la « chasse au gaspi », pour tout projet d'investissement, nous anticipons son impact à venir en termes de charges de fonctionnement. Cet examen préalable peut nous amener à corriger ou à adapter nos dossiers d'investissement ».

« Double engagement pour tout le mandat »

Joël Mercier, Maire, rappelle le cadrage qu'il a exposé aux électeurs pour les six ans de son mandat. « **Nous maintenons un programme d'investissement élevé, à 7 000 000 € par an en moyenne. Nous pouvons y parvenir car nous bénéficions d'un avantage très conséquent : le très faible endettement de la commune, 490 € par habitant.** » Ce niveau, très bas en soi et

par comparaison aux communes voisines, permet au Château d'Olonne d'emprunter sans crainte de dérive. « **Second engagement, les taux de fiscalité de la commune n'évolueront pas. Depuis 2012, ils ne bougent pas : 14,02 % pour la taxe d'habitation, 17,88 % pour la taxe foncière sur le bâti.** »

Geste pour les foyers avec « personnes à charge »

Certains ménages devraient sentir un tassement de la fiscalité communale. Joël Mercier : « **En révisant les taux d'abattement sur la taxe d'habitation 2015, nous aiderons indirectement les foyers ayant des « personnes à charge » à domicile. Concrètement, nous renoncerons à prélever 70 000 € auprès des foyers bénéficiaires de la mesure.** »

Achat d'un logement neuf Les coups de pouce « Éco-Pass »

Il y a un an, la Ville réévaluait sa contribution au dispositif **Éco-Pass** qui permet, avec le concours du Conseil général, de soulager les ménages dans le financement d'un logement neuf. Résultat, quatorze demandes ont été déposées et acceptées en 2014. Selon la situation du demandeur - ses revenus en particulier - l'aide cumulée versée par les deux collectivités s'établissait à 3 000, 4 500 ou 6 000 €.

Pour ces quatorze dossiers, la contribution du Conseil général représentait globalement 30 000 €, celle de la commune 27 000.

Précisions : l'accès au dispositif est soumis à des critères précis que le service municipal **Logement** tient à disposition de tout demandeur.

Tél. 02 51 23 88 10,
logement@ville-chateaulonnes.fr





Judi 5 novembre, signature des conventions de partenariat au cours d'une réception à laquelle étaient invités à se joindre tous ceux qui sont partie prenante des nouveaux rythmes scolaires : personnels municipaux de différents services, enseignants, etc.

« Tape » : le « Tope-là » des associations

Tope-là. Dix associations épaulent la Ville dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire. Elles interviennent dans les **Temps d'activités péri-éducatives**, les « Tape »...

Rappel : dans les groupes scolaires publics du Château d'Olonne, la semaine de quatre jours et demi, c'est une matinée d'école supplémentaire, plus deux ateliers d'une heure et demie. Le plus souvent, les ateliers se déroulent à l'école, mais pas forcément. Ils sont placés sous la responsabilité municipale et non de l'**Éducation nationale**. En termes d'encadrement et de qualification des intervenants, la Ville applique les règles type d'un centre de loisirs. Ces ateliers, ou **Parcours**, sont souvent confiés à des animateurs qualifiés issus du **Centre de loisirs des Plesses**. Pour certaines activités, des recrutements complémentaires ont été faits.

Pour d'autres, par exemple en matière de découverte des sports, la Ville compte avec le concours de clubs ou d'associations de la commune ou du Pays des Olonnes. La teneur du partenariat est précisée par une **Convention d'objectifs et de moyens**. L'association partenaire s'engage ainsi à intervenir avec

un « **personnel qualifié** », à « **respecter les horaires convenus** », à agir dans un esprit d'initiation, etc. En contrepartie, la Ville rétribue le travail de l'association sur une base de 45 € l'heure et demie d'atelier. Elle met à disposition les équipements nécessaires aux activités, et elle prend en charge les déplacements s'il y a lieu d'en prévoir.

Sur ces bases, dix associations ont dit « **Tope-là !** »

Les partenaires

Les clubs **OVHB Handball**, **POB Basket**, **Esco Foot**, et **Rugby club sablais** pour l'initiation aux sports collectifs ; les clubs de karaté **Cekampo**, de judo, et d'aïkido pour la découverte des sports « d'opposition » ; **Les Amis de la danse** ; **Esprit Cirk** pour des jeux d'adresse et d'équilibre ; le **Cercle d'échecs des Sables d'Olonne**.

Parcours lancés...

Le lancement des activités, ou **Parcours**, s'est globalement déroulé comme prévu. Près de 85 % des enfants y participent. Il a tout de suite été constaté que les **Parcours** répondent aux envies des enfants. Les propositions sont établies à partir du **Projet éducatif de territoire** qui définit ainsi le but : « **permettre à chaque enfant d'accéder gratuitement à des parcours initiaux culturels et sportifs** ». L'ambiance qui doit y régner est également précisée avec les mots ou expressions clés tels « **miser sur la découverte** » dans un environnement de « **loisirs** ». Pour une activité sportive par exemple, il s'agit de la faire connaître ou d'y intéresser l'enfant, pas de l'entraîner sur un chemin de compétition. Ce n'est ni le lieu, ni le moment. En revanche, ouvrir son regard et son esprit à une vaste gamme de sports et de propositions culturelles ou artistiques, oui, tel est bien le but du jeu. Chaque enfant peut en tester jusqu'à quatre par trimestre.

Les instituteurs aussi changent de classe...

L'au revoir et la bienvenue ! Symbole de l'attention que le Conseil municipal leur porte, il est de tradition que le Maire reçoive les enseignants qui quittent ou au contraire rejoignent l'une des écoles primaires de la commune, tant du privé que du public. Joël Mercier et Annick Trameçon, adjointe déléguée **Éducation, enfance, jeunesse** ont ainsi présidé début novembre cette réception qui leur permet notamment de saluer, d'encourager ou de remercier les professionnels responsables de l'enseignement dispensé aux plus jeunes des Castelolonnais.

Sylvie Mercier* était en 2014 la seule enseignante à faire valoir ses droits à la

retraite. Elle a terminé sa carrière à l'école de la **Pironnière** où elle a exercé son métier pendant neuf ans.

Côté arrivées, beaucoup de mouvements ont en revanche marqué la rentrée 2014, en termes de nominations ou de proches mutations :



Anaïs Leger en section maternelle, et Delphine Clément en élémentaire, au groupe scolaire **René-Millet** ;

Julie Bacquelin, à l'école maternelle des **Nouettes** ;

Sophie Neel, Erwane Prudor-Tredan et Aurélie Naud en section élémentaire, à l'école de la **Pironnière** ;

Brigitte Baty en section maternelle, et Estelle Seveno en section élémentaire, à l'école **Amiral** ;

Philippe Rivaland-Joubaud en section élémentaire, à l'école **Saint-Paul**.

* Aucun lien de parenté avec le Maire

Débat de « bon sens » à Nina d'Asty

Les travaux préalables à l'aménagement de surface de l'avenue sont achevés.

Dilemme final : faut-il passer au sens unique ou maintenir le double sens de circulation ?

Au bilan 2014 figure un long enchaînement de chantiers souterrains : enfouissement des câbles aériens, changement de la conduite d'eau potable, remplacement de la canalisation d'eaux pluviales, rénovation de celle des eaux usées. À ces travaux de « fond », il faut encore ajouter l'installation d'un rond-point test et la pose des nouveaux candélabres d'éclairage public.

Programmé avant l'été, reste à conduire l'aménagement de la chaussée sur la base d'un plan qui à ce jour n'est pas arrêté. Les services municipaux ont méthodiquement exploré deux pistes. Elles prennent en compte les mêmes réalités de l'avenue : les volumes des flux de circulation, la fonction de liaison interne au quartier de la **Pironnière**, l'étroitesse de la chaussée en partie haute, son évasement à l'approche de la route littorale, les considérations de vitesse, les difficultés de stationnement l'été, la desserte de la colonie de vacances **Ker Netra** et donc la sécurité des déplacements des enfants, etc.

L'intérêt général fera la différence...

Première possibilité, l'avenue serait traitée en sens unique et dotée d'une piste



Dans un bel environnement, l'avenue irrigue le quartier du cœur de la Pironnière à La Côte sauvage.

cyclable. Seconde option, le double sens de circulation serait maintenu. Points communs aux deux propositions :

- il sera créé au moins un trottoir répondant, en largeur, aux normes contemporaines,
- et le rond-point test en bas de l'avenue est confirmé.

Les deux avant-projets ont été présentés sans préjugés aux habitants de l'avenue début décembre. Une trentaine de personnes était présente à la réunion de concertation. Le débat fut nourri et enrichi de nombreuses contributions,

pas toutes sur la même longueur d'onde. Le Maire, les adjoints, et les cadres des services techniques municipaux ont pris note de la diversité des observations. Elles seront restituées, comme éléments d'éclairage du dossier parmi d'autres, à la commission municipale **Cadre de vie, voirie, développement durable**.

Le Maire a clos la rencontre avec les riverains sur un engagement : l'option finale sera celle qui présentera aux yeux de la municipalité le plus grand sens de l'intérêt général.

Sécurité routière

Les poids lourds éviteront Beauséjour

Plus de 500 poids lourds en provenance ou en direction de la zone d'activités des **Plesses**, empruntent chaque jour les rues Pierre-de-Coubertin, du Bocage, et de Beauséjour. Ce n'est plus soutenable.

Les habitants riverains et les usagers de ces voies ressentent des nuisances et

une insécurité routière proportionnées à l'intensité du trafic. La solution pour résoudre cette situation préoccupante serait la création d'une voie qui relierait **Les Plesses** à l'échangeur du **Bouillon** et à la voie dite du **Grand contournement**. C'est prévu à moyen terme avec le futur **Vendéopôle**. Mais

le danger potentiel est tel qu'il faut réagir immédiatement.

Le Maire a exposé le problème aux responsables des entreprises des **Plesses** fin octobre. Son propos sur les risques d'accidents et la détérioration du cadre de vie des Castelonnais subissant le trafic n'a pas surpris. Conscients des réalités, les chefs d'entreprise présents se sont montrés plutôt réceptifs à la solution étudiée par la Ville, à savoir :

- les poids lourds accéderont au parc d'activités des **Plesses** et en ressortiront par l'avenue de Talmont ;

- les rues du Bocage, de Beauséjour, et Pierre-de-Coubertin leur seront interdites, sauf pour l'accès aux pompes à gazole du garage Ravon.

Les mesures s'appliqueront aux camions de plus de 3,5 tonnes. Une signalisation routière adéquate formalisera prochainement les dispositions prises. À partir de ce jour-là, les contrevenants pourront être verbalisés.



L'importance du trafic des poids lourds reflète le poids économique de la zone d'activités des Plesses. Revers de la médaille, le cadre de vie des habitants à l'Est de la commune en souffre. Les mesures prises relèvent du compromis.

1 Illuminations de Noël

La Ville incorpore le secteur commercial **Les Océanes** au périmètre du domaine public valorisé par les décorations de Noël. Cette extension représente en quelque sorte la « cerise sur le gâteau » pour ce secteur de la commune totalement réhabilité au niveau de la voirie, de l'environnement, et de l'éclairage public au cours des années 2012, 2013 et 2014. La Ville a globalement consacré 30 000 € en achats de décorations de Noël, dont 23 000 pour les motifs posés avenues de Talmont, Maréchal Juin, et Général Dumouriez.



2 Salle de sports des Plesses

Du sol à la toiture, la Ville prévoit la rénovation de fond en comble de cet équipement utilisé par les clubs de judo, basket et badminton, et plus encore par les collégiens de **Jean-Monnet**. Le chantier devrait donc se concentrer sur la période estivale.



Lire page 12.

5 Accessibilité des bâtiments publics

Les groupes scolaires **René-Millet** et **Les Nouettes**, la salle des **Riaux**, la salle de tennis couverts, et **Ado Sphère** : telles sont les infrastructures auxquelles la Ville consacrera en 2015 l'essentiel de ses crédits à déployer pour que, le plus rapidement possible, tous les bâtiments publics soient aisément accessibles à tous les publics, en particulier aux personnes à mobilité réduite.



Lire page 12.

6 Promenade de Cayola

Vu les conditions de visibilité plutôt moyennes pour les usagers de la route dans ce secteur, les personnes assurant l'entretien des plantations en bordure le long du camping de **Cayola** se trouvent exposées à un risque de collision. C'est donc dans un esprit de prévention et de sécurité, que les plantations en place seront bientôt arrachées. Le site sera ensuite traité sur la base d'un engazonnement ne nécessitant qu'un minimum d'entretien. Investissement, 1 200 € environ.



7 Avenue Nina d'Asty

L'année écoulée a été marquée par des travaux en profondeur dont la rénovation ou le remplacement des conduites d'eau potable, d'eau pluviale, d'eau usée, etc. Au printemps, la reconfiguration de la voirie, en surface, marquera le terme de la réhabilitation de cette avenue.

La Ville va « trancher » prochainement entre deux options d'aménagement possible.

Lire page 9.



8 La gargamoëlle

En début d'année, le service **Espaces verts** interviendra sur les abords de la salle culturelle, spécialement sur la partie du terrassement en pente.

Pour la bonne tenue des prochaines plantations, des essences de type couvre-sol, cette pente sera « cassée » par un aménagement en paliers. Investissement, 3 000 €.



3 Abattage d'arbres

Quasi simultanément à la remise d'arbustes et de plants de l'opération **Mille Arbres**, fin novembre une quinzaine d'arbres a été abattue rue du Vallon. Rien de contradictoire entre l'une et l'autre chose. Les abattages d'arbres sur le domaine public s'avèrent nécessaires ou inévitables en cas de maladie, de grand âge, de dépérissement des sujets, de risques de chute, etc.

Lire page 5.



Le calendrier des travaux dans la commune est tenu à jour sur www.lechateaudolonne.fr, première page du site, rubrique **Pratique**, entrée **Les travaux en cours**.

4 Quartier du Vivier

Lancée début 2014, et prévue initialement sur deux exercices budgétaires, la réhabilitation du cadre de vie des habitants de ce lotissement ancien a pu être totalement bouclée l'an dernier. Le principal volet concernait la voirie. Parallèlement, les îlots d'espaces verts ont été complètement redessinés avec la plantation de nouveaux végétaux. Le service **Espaces verts** a bouclé la mission il y a quelques jours.

Mais c'est bien sûr aux infrastructures que les plus importants investissements ont été consacrés avec l'extension du réseau d'évacuation des eaux pluviales rue Jean-Bouin, et la réfection totale des rues Jean-Bouin, Ladoumègue et des deux impasses, l'élargissement des trottoirs pour le confort des personnes à mobilité réduite, le rétrécissement de la chaussée pour réduire la vitesse...

La Ville a consacré environ 470 000 € à cette opération.



9 Nouveau parking de l'Hôtel de Ville

Spécialement destinée aux administrés ayant affaire en mairie, cette nouvelle aire de stationnement va remplacer l'actuel parking où sera édifié le nouvel Hôtel de Ville, construction qui démarrera au printemps.

Lire page 12.



10 Place de la Fontaine

Les plantations en massif seront prochainement renforcées par le service municipal **Espaces verts**. Il est prévu d'y introduire pour environ 500 € de nouveaux végétaux.

Les espaces sablés seront également restaurés.



11 Centre de loisirs des Plesses

Comme prévu, la première phase du programme de reprise de l'étanchéité de la toiture a été réalisée courant novembre. Plus de 500 m² sont déjà traités, garantissant ainsi en dessous le restaurant et le dortoir. Cette année, 600 m² supplémentaires seront programmés.



12 Salle Plissonneau

Début décembre, les deux massifs tout juste créés à l'entrée de la salle des fêtes ont été complétés et achevés dans leur composition florale saisonnière. Touche spéciale de Noël et du Nouvel An, ils sont rehaussés de sapins enrubannés !





Accessibilité, la Ville enchaîne

Tout le monde doit pouvoir accéder sans problème aux bâtiments et aux équipements publics. La Ville le sait, ce droit n'est pas encore systématiquement garanti...

Pour corriger la situation et répondre aux difficultés des personnes à mobilité réduite - personnes âgées, personnes en situation de handicap permanent ou temporaire, femmes enceintes, etc. - il faut poursuivre la mise aux normes d'infrastructures conçues à une époque où l'attention à ces problèmes était insuffisante.

Après la **Maison des Sports**, l'office de tourisme, la salle **Plissonneau** et le **Centre de loisirs des Plesses**, cinq autres équipements seront traités cette année. Investissement de 240 000 €, le programme

2015 vise les écoles **René-Millet** et **Les Nouettes**, la salle des **Riaux**, la salle de tennis couverts, et **Ado Sphère**. Complicé à résoudre techniquement, le cas de l'école de la **Pironnière** sera traité ultérieurement. La dissociation permet en revanche de lancer le programme 2015 dès le printemps.

Les travaux les plus communs visent à :

- matérialiser des places réservées sur les aires de stationnement,
- créer jusqu'aux bâtiments un cheminement en résine gravillonnée,
- installer, à l'entrée, des portes avec un large battant,

■ poser des portes intérieures comparables pour l'accès aux salles et bureaux recevant du public,

■ configurer les sanitaires avec des wc, lavabos, ou douches, conformes aux dispositions garantissant l'accessibilité (hauteur des sanitaires, espace de rotation des fauteuils, etc.).

Le chantier sera organisé de manière à concentrer les principaux travaux des écoles pendant l'été. C'est à **René-Millet**, pour les sanitaires desservant le restaurant, qu'il y a le plus à faire. Aux **Nouettes**, simultanément aux travaux d'accessibilité, la Ville va créer un bloc sanitaire lié au dortoir de maternelle.

Nouvel Hôtel de Ville

Le chantier prendra ses marques en mars

L'analyse, il y a un mois, de l'appel d'offres pour la construction du nouvel Hôtel de Ville, est concluante. Tous les lots - maçonnerie, plomberie, électricité, etc. - sont attribués dans des conditions de prix compatibles avec l'estimation prévisionnelle*. L'architecte disposant des entreprises nécessaires à l'exécution du projet, le calendrier du chantier est confirmé. Les travaux démarreront en avril, mais dès le mois de mars, les Castelonnais verront de l'activité sur site.

Le nouvel Hôtel de Ville sera édifié sur le parking actuel. Il faut préparer ce terrain : arracher les haies, dresser une clôture de protection, etc. L'espace vert devant la mairie sera lui « raboté » pour garantir, durant tout le chantier, l'accès des administrés et du personnel municipal aux bureaux, en particulier aux services excentrés dans les modulaires : **Éducation, Culture, Logement**,



Police municipale, Centre communal d'action sociale.

Sauf aléas, le nouvel Hôtel de Ville sera achevé dans un an et demi.

*Le montant représente environ 3 250 000 € pour la construction du bâtiment, l'enveloppe prévisionnelle globale pour l'ensemble du dossier étant de 4,6 millions, avec les honoraires, le nouveau parking, l'éclairage public, le mobilier...

Salle des Plesses

La rénovation prévue

Utilisée par les collégiens de **Jean-Monnet** et les clubs de basket, judo et badminton, cette salle nécessite un sérieux rafraîchissement. Le matériau Pvc du sol est à bout, usé. Il porte l'âge du bâtiment, 25 ans. Les normes ayant beaucoup évolué, il est exclu de repartir sur les mêmes bases techniques. La toiture aussi est à refaire. Il faut également réorganiser les toilettes et les vestiaires. Et la prise en compte de l'accessibilité passera par l'installation d'un élévateur. Le projet d'ensemble s'avérant assez complexe, la Ville confie l'opération à un architecte. La rénovation s'établira à 350 000 € environ. Les travaux sont prévus cet été pour que l'équipement soit fonctionnel à la rentrée.

L'agenda culturel

- Service **Animation culturelle**, Tél. 02 51 23 88 08, culture@ville-chateaudolonne.fr
- **Médiathèque Michel-Raimbaud**, allée du Parc de Coubertin, Tél. 02 51 32 96 73, mediatheque@ville-chateaudolonne.fr

Janvier

La gargamoëlle

- Vendredi 16, 20 h 30
- Samedi 17, 16 h

De Nougaro à New-York

Concert Jazz
La Huchette.



La gargamoëlle

- Mercredi 21, 18 h 15

Y a-t-il un droit pour les animaux ?

Conférence.

Médiathèque Michel-Raimbaud

- Samedi 24, 10 h à 12 h

À la Une !

Atelier presse pour « apprentis journalistes » de huit à douze ans, sur inscription.

Février

La gargamoëlle

- 4 au 10

Rencontres Cinéma

La gargamoëlle

- Samedi 21, 17 h
- Dimanche 22, 15 h 30

Chorale À Fond les Notes

Chanson française.



Médiathèque Michel-Raimbaud

- Mercredi 25, 16 h à 17 h 30

Battle books

Pour enfants et ados de huit à quatorze ans, sur inscription.

Médiathèque Michel-Raimbaud

- Samedi 28, 10 h à 12 h

À la Une !

Atelier presse pour « apprentis journalistes » de huit à douze ans, sur inscription.

Médiathèque Michel-Raimbaud

- Samedi 28, 10 h à 17 h

Les Écri'thèmes

Atelier écriture et littérature, à partir de seize ans, sur inscription.

Mars

La gargamoëlle

- 4 au 10

Rencontres Cinéma

Médiathèque Michel-Raimbaud

- Samedi 7, 10 h à 12 h, et 14 h à 17 h

Poésie à table !

Atelier, pour enfants de six à douze ans, sur inscription.

Médiathèque Michel-Raimbaud

- Vendredi 13, 20 h 30

Speed booking

À partir de seize ans, jeunes et adultes.

Église Saint-Hilaire

- Vendredi 13, 20 h 30

Vendée en scène

Musique symphonique : l'orchestre de Vendée interprète Beethoven et Ravel (Ma Mère l'Oye, Symphonie pastorale).



Médiathèque Michel-Raimbaud

- 1^{er} mars au 31 mai

La Rencontre

Concours littéraire, nouvelles et poésies, adulte et jeunesse.

Médiathèque Michel-Raimbaud

- Mardi 3 au mercredi 18

L'arbre à poèmes

Animation : dans le cadre du **Printemps des poètes**, le public est invité à accrocher un poème aux branches de l'arbre à l'entrée de la médiathèque.

Médiathèque Michel-Raimbaud

- 3 mars au 24 avril

Invente et dessine ton personnage manga...

Concours de dessins ouvert à tous, à partir de huit ans.

Médiathèque Michel-Raimbaud

- 21 mars au 23 mai

100 % Manga !

Exposition à l'initiative et en partenariat avec le Conseil municipal des jeunes, nombreuses animations le 21 mars.

La gargamoëlle

- Vendredi 27, 20 h 30

Liz Cherhal

Chanson française.



Médiathèque Michel-Raimbaud

- Samedi 28, 10 h à 12 h

À la Une !

Atelier presse pour « apprentis journalistes » de huit à douze ans, sur inscription.

Avril

La gargamoëlle

- 1^{er} au 7

Rencontres africaines

Les « classiques » de la médiathèque Michel-Raimbaud

- Vendredis 16 janvier, 6 février, 6 mars, 17 h à 19 h

Quel temps fait-il en littérature ?

Pour adultes, sur inscription.

- Mercredis 14 janvier, 4 février, 4 mars, 1^{er} avril, 16 h à 17 h

Goûter-philos

Des échanges sur l'esprit et le corps, le besoin d'amour, le rire et les larmes, l'argent. Enfants de huit à douze ans, sur inscription.

- Samedis 17 janvier, 7 février, 7 mars, 10 h 30
- Les Fabullines**
Petites histoires et comptines (30 minutes). Enfants de un à trois ans.

- Mercredis 21 janvier, 18 février, 18 mars, 16 h 30

Les Racontines

Histoires à croquer (45 minutes). Enfants à partir de quatre ans.

- 17 et 31 janvier, 7 et 14 février, 7 et 14 mars, 10 h à 12 h

Les Samedis de l'informatique

Ateliers pour adultes.

- Mercredis 21 et 28 janvier, 11 et 25 février, 11 et 25 mars, 1^{er} et 22 avril, 14 h à 16 h

Théma'clic

Ateliers pour enfants de huit à douze ans, sur inscription.

Le mercredi après-midi

Petites souris

Activité ludo-éducative de trente minutes à une heure. Enfants de quatre à sept ans.

- Pendant les vacances scolaires, mardi, mercredi, vendredi et samedi, 16 h à 18 h

Récréa'clic

Jeux pour enfants de sept à dix ans, sur inscription.

L'événement, la date, la photo...



◀ 16 octobre

On vote ! Toutes écoles confondues, les enfants des classes de Cm2 viennent en mairie élire ceux et celles qui parmi eux les représenteront deux ans durant au **Conseil municipal des jeunes**. La nouvelle assemblée du Cmj a pris ses marques lors d'une première réunion officielle présidée par le Maire le vendredi 7 novembre.

6 novembre ▶

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, signature des conventions de partenariat entre la Ville et les associations participant aux ateliers des Temps d'activités péri-éducatives (Tape).

Lire page 8.



◀ 11 novembre

Effet **Mission Centenaire** peut-être, malgré les fortes averses en tout cas, la population s'associe en rangs serrés à la commémoration de l'armistice qui mit un terme à la **Première Guerre mondiale**. Avec le **Centenaire**, la Ville prend des initiatives afin que le fil de la mémoire ne se rompe pas.

Lire page 15.



▲ 21 novembre

Le sport rassembleur ! La soirée des trophées sportifs organisée par la Ville réunit de nombreux Castelolonnais de toutes générations impliqués dans les clubs. Les uns courent, les autres entraînent, arbitrent, assurent les déplacements...



▲ 6 décembre

Plus belle la vie ? Oui, pour tous les malades à qui le **Téléthon** offre des moyens matériels pour faire face, et de l'espoir par le financement de la recherche médicale. Au Château d'Olonne, les animations portées par une trentaine d'associations et de partenaires, dont les services municipaux, ont permis de collecter 6 800 €.

Plus belle la vie ? Oui, avec Grégory Questel. L'acteur de la série télévisée participait aux événements locaux, en particulier à ce lâcher de 400 ballons...

▼ 28 novembre

Projection en avant-première à **La gargamoëlle** du film **Passion, Le Château d'Olonne**. Les « acteurs » à l'écran comme toutes les personnes qui ont permis le tournage de ce document type « clip vidéo » le découvrent avec les élus du Conseil municipal.



Ces objets « mémoires de guerre »...

Un casque, une douille d'obus « pacifiée » en vase, des médailles, des lettres, etc. Cent ans après « 14 », des objets et documents d'époque parlent de la vie et du trépas des **Poilus** du Château d'Olonne et d'ailleurs...

En novembre dernier, le service municipal **Archives et Patrimoine** relayait au plan local la **Grande Collecte** nationale, initiative de la **Mission Centenaire**. Montre perforée par une balle, pipe en fer, livrets militaires, photos, bidon de lait « vache à eau »... Prévisibles ou incongrus, des dizaines d'objets ont été prêtés par les Castelolonnais pour être « mémorisés ». Évocateurs du quotidien des combattants de la **Grande Guerre**, ils ont traversé la guerre, les successions familiales, ou encore les échanges entre collectionneurs. Les voilà désormais scannés ou photographiés*. Numérisés, on les découvrira prochainement sur l'écran **www.lechateaudolonne.fr** dans l'attente d'une possible « remobilisation » pour une vraie exposition.



Yanice Michaud en mission de « collecte » le 14 novembre dernier, jour de départ de l'initiative nationale.

Edmond Léopold Grossin, « homme de troupe »

Toutes ces pièces en disent long, au fond, des épreuves, de l'ennui, de la séparation, et de tous les maux endurés par les **Poilus** et leurs familles.

Première mise en perspective avec Yanice Michaud, responsable du service **Archives**. Beaucoup de « papiers » officiels parlent des combattants mot à mot. L'armée produit des livrets militaires, des fascicules de mobilisation, des ordres de régiment, des certificats de bonne conduite... « **Du classique**, note Yanice Michaud, **mais comme il s'agit de documents privés et personnels du soldat, nous n'en avons**



Alexandre Tesson, de « Bourdigal », portrait sur carte postale colorisée.

pas trace dans les archives municipales ». Pièce significative de la collecte, le livret « individuel d'homme de troupe » d'Edmond Léopold Grossin, Castelolonnais inscrit au **Monument aux morts**, est retrouvé.

Correspondance entre le front et l'arrière

Fonds commun aussi, des centaines de lettres de **Poilus** ont été prêtées. Émouvants, ces courriers sont plus souvent adressés à « **maman** » ou aux parents qu'aux fiancées ou aux épouses. La fiabilité des informations échangées sur le cours de la guerre est en revanche très faible. La censure sévissait. « **Surtout pour les « Carte en franchise », où on ne trouve jamais un mot désobligeant sur l'armée** ». La carte postale, très en mode à l'époque, est fortement utilisée en correspondance. Parmi les spécimens collectés, les illustrations correspondent à des paysages urbains en ruine, à des batailles, ou encore à des mises en scène de propagande. L'une d'elles est ainsi légendée « **Soldat secourant son camarade de combat blessé** ».

En permission, nombre de soldats vont poser chez le photographe. Ceci débouche sur une foison de « **carte-photo** », en



Henri Bulteau, mort au combat le 16 juin 1915.

noir et blanc bien sûr avec, parfois, une colorisation.

Récit d'un prisonnier en Bulgarie

En documents plus rares, la collecte locale a apporté un livret de pension, un livret de retraite du combattant, un recueil de chansons copiées à la main, et une pièce surprenante : le carnet d'un soldat de l'armée d'Orient fait prisonnier en Bulgarie. Le soldat Henri Hugot y dresse réception de ses colis. Pages suivantes, il établit en deux colonnes un dictionnaire franco-anglais de mots pratiques, etc. Et puis, odyssee personnelle, il raconte avec des précisions probantes, des dates et des lieux, toutes les péripéties de sa démobilisation et de son retour au pays. Que des faits, rien que des faits.

Un filon pour un travail d'historien !

*Une fois scannés ou photographiés, tous les documents et objets ont été rendus aux personnes qui les ont présentés. Un nouveau temps de collecte pourrait être organisé fin 2015.

Contact : service **Archives et Patrimoine**, Tél. 02 51 23 88 12, patrimoine@ville-chateaudolonne.fr

Erratum...

Page 17 du précédent **Castel info**, le personnage central de la photo n'est pas Georges-Henri Colins, député-maire à l'époque. Il s'agit de Charles Serpette de Bersecourt, Général de brigade, dont une fille s'est mariée à Paul Colins, fils de Georges-Henri, Paul Colins qui prit le relais de son père en tant que maire du Château d'Olonne de 1933 à 1947.

Divertissant, le Noël des seniors...

Pas de barbe blanche, ni de longue robe rouge ! C'est dans des tenues variées, et parfois désopilantes, que le Père Noël saltimbanque a fait son numéro pour les aînés de la commune...



Mercredi 3 décembre, avec le goûter, un spectacle comique et costumé est servi aux résidents de l'éhpad **Les Vallées**. La troupe **Les Décodeurs de la baie** y met du sien, notamment avec une série de saynètes drôles et humoristiques.



Jeudis 4 et 11 décembre, les seniors de la commune, à partir de 70 ans, sont invités à l'un des deux goûters proposés salle des fêtes **Calixte-Aimé Plissonneau**. Depuis 2013, en raison de l'intérêt grandissant des Castelolonnais concernés, la Ville « dédouble » en effet le **Goûter du 3^e âge**. Mais quelle que soit la date choisie par les convives, le même service et les mêmes animations sont offerts. Ainsi pour ce Noël 2014, et à l'attention des 500 personnes inscrites, le Maire ouvre les festivités en lançant la projection d'un clip vidéo tout juste réalisé : **Passion, Le Château d'Olonne**. Les seniors sont les premiers à visionner ce film de promotion. En continuité, après la dégustation des

gourmandises de circonstance, les artistes de la troupe **Marylines** déploient un spectacle type music-hall composé sur des reprises ou des interprétations libres du répertoire des années 30 à 50. Puis le bal est ouvert, avec l'orchestre **Didier Chevenon** pour cette séquence finale.



État civil

Naissances

Octobre

Anna Gabala, le 16

Novembre

Abigaël Fejean, le 4

Décès

Octobre

Marie-Thérèse Goguet, née **Élie**, 16, avenue du Pas du Bois, le 4

Ida Jarry, née **Éon**, 129, avenue de Talmont, le 9

Brigitte Tesson, née **Bozo**, 2, rue Ambroise-Paré, le 14

Guy Le Berre, 81, rue Georges-Clemenceau, le 17

Henri Sourieau, 53, rue Jean-Bouin, le 18

Patrick Renaudin, 53, rue de la Marcellière, le 19

Aïda Spina, 16, avenue du Pas du Bois, le 19

Gisèle Guilbaud, née **Genaudeau**, 3, rue André-Gide, le 21

Jean Bessède, 154, rue de la Croix blanche, le 23

Jeanne Rouillé, née **Brunet**, 100, rue des Plesses, le 25

Casimir Jasinski, 5, impasse Joseph-Duplex, le 30

Jacques Guyau, 56, allée de Brem, le 31

Irène Logé, née **Guillet**, 50, rue du Bocage, le 31

Novembre

Geneviève Le Métayer, née **Delbar**, 50, rue du Bocage, le 5

Marguerite Chorlay, née **Moallic**, 13, rue des Alizés, le 7

Octave Richard, 6, rue Georges-Clemenceau, le 7

Julia Colias, 53, avenue René-Coty, le 9

Béatrice Bouron, née **Péroux**, 100 bis, rue de la Croix blanche, le 9

Marcelle Crespin, née **Boisson**, 11, rue Raymond-Poincaré, le 11

Guy Guesdon, 7, impasse Dominique-Ingres, le 12

Robert Herbreteau, 3, avenue des Thermes, le 13

Pierre Bouysse, 17, rue du Sextant, le 13
Pascal Géry, 20, rue du Hameau des Pins, le 15

Gilberte Tétaud, née **Vaillant**, 53, avenue René-Coty, le 19

Michel Ferrand, 110, rue du Docteur Laënnec, le 19

François Brouard, 80, rue du Petit Paris, le 20

Patricia Lalouette, née **Guyochet**, 5, rue Honoré de Balzac, le 23

Lucienne Deau, née **Praud**, 38, rue du 8 Mai 1945, le 23

Marcel Pitalier, 4, rue du Docteur Schweitzer, le 24

Jean-Claude Gautreau, 10, impasse Fulgence-Bienvenue, le 25

Amanda Clément, née **Salaün**, 43, rue Jean-Jacques-Rousseau, le 26

Suzanne Schroedt-Girard, née **Lugien**, 49, rue de la Mer, le 28

Décembre

Marcel Leriche, 35, rue des Nouettes, le 4
Litia Ravon, née **Neau**, 16, avenue du Pas du Bois, le 6

L'Hôtel de Ville et ses services

Services généraux

53, rue Séraphin-Buton ;
adresse postale : BP 21842
85118 Les Sables d'Olonne Cedex
Tél. 02 51 23 88 00, fax 02 51 95 36 70,
service.courrier@ville-chateaudolonne.fr
Accueil du public du lundi au vendredi,
8 h 30 - 12 h, et 13 h 30 - 18 h
Sauf service **Urbanisme**,
fermé le mardi matin et le jeudi matin ;
service **Logement**,

fermé le vendredi après-midi

Samedi, permanence de 10 h à 12 h

Principaux services spécialisés

- **Éducation** Tél. 02 51 23 88 02
- **Urbanisme** Tél. 02 51 23 88 05
- **Finances** Tél. 02 51 23 88 03
- **Services techniques** Tél. 02 51 23 88 04
- **Logement** Tél. 02 51 23 88 10

Services extérieurs

■ Centre technique municipal

10, rue Eugène-Chevreur, Les Plesses
Tél. 02 51 32 77 65, fax 02 51 23 74 76

■ Centre de loisirs des Plesses

2, rue Denis-Papin,
Tél. 02 51 21 47 22, fax 02 51 21 54 04
centre.loisirs@ville-chateaudolonne.fr

■ Ado Sphère et Planète Jeunes

90, rue des Plesses,
Tél. 02 51 23 41 85 ou 02 51 21 47 22

■ Médiathèque Michel-Raimbaud

allée du Parc de Coubertin,
Tél. 02 51 32 96 73, fax 02 51 95 13 48
mediatheque@ville-chateaudolonne.fr
Horaires : mardi 14 h 30 - 18 h,
mercredi 10 h - 12 h 30 et 14 h - 18 h,
vendredi 14 h 30 - 18 h,
samedi 10 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h 30,
jeudi réservé aux groupes scolaires

Écoles primaires

Secteur public

■ École maternelle René-Millet

13, rue de l'Église, Tél. 02 51 22 11 80
ce.0850275m@ac-nantes.fr

■ École élémentaire René-Millet

34, rue Séraphin-Buton,
Tél. 02 51 95 27 86
ce.0850273k@ac-nantes.fr

■ École maternelle des Nouettes

9, avenue Condorcet, Tél. 02 51 95 12 73
ce.0850277p@ac-nantes.fr

■ École élémentaire des Nouettes

15, rue George-Sand, Tél. 02 51 95 12 20
ce.0850276n@ac-nantes.fr

■ École primaire de La Pironnière

107, rue Jules-Ferry
maternelle, Tél. 02 51 95 62 40
élémentaire, Tél. 02 51 95 18 70
ce.0851365x@ac-nantes.fr

Secteur privé

■ École primaire Saint-Paul

maternelle et élémentaire,
1, rue Séraphin-Buton, Tél. 02 51 21 07 79
saintpaul.chefkate@wanadoo.fr

■ École primaire Amiral

maternelle et élémentaire,
14, rue Denis-Papin, Tél. 02 51 23 84 18
ecole.amiral@wanadoo.fr

Vacances scolaires

Hiver, 7 au 23 février

Printemps, 11 au 17 avril

Été, fin des cours le 4 juillet

Les formalités d'état civil

■ Déclaration de naissance

Mairie du lieu de naissance, fournir le livret de famille et le certificat médical de naissance ; apporter une copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant s'il en a été établi un avant la naissance ; à faire dans les trois jours qui suivent la naissance.

■ Reconnaissance d'un enfant

Mairie de son choix, fournir l'extrait d'acte de naissance de l'enfant et une pièce d'identité de la personne qui désire le reconnaître ; en cas de reconnaissance avant la naissance, pièce d'identité de la personne désirant reconnaître l'enfant.

■ Mariage

Mairie où sera célébré le mariage (mairie du domicile d'un des futurs époux ou de l'un des parents), s'adresser au service d'état civil.

■ Extrait d'acte de mariage

Mairie du lieu de mariage, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

■ Déclaration de décès

Mairie du lieu de décès, présenter le livret de famille et un certificat médical de décès dans les 24 heures qui suivent le décès.

■ Extrait d'acte de décès

Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

■ Livret de famille

Mairie du lieu de mariage, fournir l'état civil des conjoints et des enfants, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

■ Certificat d'hérédité

Mairie du domicile de l'un des héritiers. Mais il faut impérativement prendre contact avec un notaire en cas de : biens immobiliers, somme supérieure à 5 335 €, situation familiale complexe, etc.

Recensement et « Journée Défense et Citoyenneté »

■ **Garçons et filles**, tous les jeunes doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois de leur 16^e anniversaire.

Très important, le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et répond aux obligations de la **Journée Défense et Citoyenneté**. C'est aussi une formalité nécessaire pour l'accès à de nombreuses formalités ou prestations (permis de conduire, inscriptions aux examens et concours...). Informations en mairie, sur www.defense.gouv.fr/jdc ou au Centre du service national (Csn) d'Angers, Tél. 02 40 01 20 50, csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Documents divers

■ **Carte d'électeur et inscription sur les listes électorales** : on peut s'inscrire par Internet <https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html> ou en se déplaçant à l'Hôtel de Ville au service **Affaires générales**, Tél. 02 51 23 88 00. Présenter l'un des documents suivants : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ; apporter un document prouvant sa domiciliation dans la commune (factures d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe, avis d'imposition, avis de taxe d'habitation, certificat d'hébergement, etc.). Inscription possible toute l'année mais valable en mars de l'année suivante.

■ Légalisation de signature

La signature à légaliser doit être apposée aux guichets de la mairie de son domicile avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

■ **Extrait de casier judiciaire** bulletin n°3, Casier Judiciaire National, 107, rue Landreau, 44317 Nantes Cedex 3, Tél. 02 51 89 89 51, fax 02 51 89 89 18 www.cjn.justice.gouv.fr

■ **Certificat de nationalité française** Tribunal d'instance, 55, boulevard Aris-tide Briand, 85000 La Roche-sur-Yon

Le Château d'Olonne, ville propre

- **Collecte des ordures ménagères**
Communauté de communes des Olonnes (CCO)
www.cc-olonne.fr
Tél. 02 51 23 86 05
info@cc-olonne.fr
- **Collecte des encombrants**
une fois par trimestre, sur appel
Tél. 09 77 40 06 12
- **Déchetterie des Fontaines**
chemin de Chaintrelongue
Olonne-sur-Mer
du lundi au samedi,
9 h - 12 h et 14 h - 18 h
dimanche, 9 h - 12 h
fermée le dimanche après-midi
et les jours fériés
- **Plate-forme déchets verts**
zone d'activités des Plesses
rue Louis-Lagrange, devant la station
d'épuration, Le Château d'Olonne
du lundi au samedi, 14 h - 18 h
fermée le dimanche
et les jours fériés

Office de tourisme**

4, avenue du Pas du Bois, BP 1803,
85180 Le Château d'Olonne
Tél. 02 51 21 09 67, fax 02 51 22 14 46
ot.chateaudolonne@wanadoo.fr
l'office de tourisme est classé « catégorie 2 ».

Services pratiques

- **Bus Oléane** transports urbains,
25, rue Nicot, Les Sables d'Olonne,
bureaux ouverts, en hiver, du lundi au
vendredi, 9 h - 13 h et 15 h - 19 h ;
en été, du lundi au samedi, 9 h - 19 h
Tél. 02 51 32 95 95, www.bus-oleane.fr
- **Sncf** Tél. 36 35 ou 08 92 35 35 35
- **La Poste** Tél. 36 31
6, avenue du Pas du Bois
- **Centre des finances publiques**
155, rue Georges-Clemenceau
Tél. 02 51 21 76 76
- **Trésor public**
54, avenue du Général-de-Gaulle
Les Sables d'Olonne, Tél. 02 51 96 85 20
- **Gaz** urgence, sécurité,
service dépannage
Tél. 0 810 333 485
- **Électricité** urgence dépannage
Tél. 0 810 333 085
- **Service de l'eau Véolia**
1, rue Henri Farman
Tél. 02 51 40 00 00, www.veoliaeau.fr
- **Fourrière animale** Les Petites prises,
chemin de la Porcherie
Tél. 02 51 21 22 80
lundi au vendredi, 9 h - 12 h
samedi, 10 h - 12 h

Social

- **Centre communal d'action sociale**
(Ccas), Hôtel de Ville
Tél. 02 51 23 88 06, fax 02 51 33 13 87
ccas@ville-chateaudolonne.fr
- **Centre médico-social**
assistantes sociales de secteur
Tél. 02 51 21 02 52
centre médico-scolaire
Tél. 02 51 21 10 30
10, rue des Religieuses
Les Sables d'Olonne
- **Pôle Emploi** Tél. 39 49
100, rue de la Belle Olonnaise
Olonne-sur-Mer
- **APSH** Accompagnement personnalisé et
de soutien à l'habitat
Tél. 02 51 21 45 41
3 bis, rue des Primevères
Olonne-sur-Mer

Services aux personnes âgées

- **Services d'aide à domicile**, Centre com-
munal d'action sociale, Hôtel de Ville,
Tél. 02 51 23 88 06, fax 02 51 33 13 87
ccas@ville-chateaudolonne.fr
- **CLIC** du Littoral (Centre local
d'information et de coordination)
44, boulevard Pasteur
Les Sables d'Olonne
www.clicdulittoral.fr, Tél. 02 51 21 49 10
- **Agence nationale des services à la
personne**
www.servicelapersonne.gouv.fr
- **Établissements hébergeant des
personnes âgées dépendantes** (Éhpad)
 - **Résidence Les Vallées**
établissement public géré par le Ccas
16, avenue du Pas du Bois
Tél. 02 51 95 64 32
 - **Le Logis des Olonnes**
établissement privé
100, rue des Plesses, Tél. 02 51 20 11 11
- **Résidences services**
 - **Les Résidentiels**
50, rue du Bocage, Tél. 02 51 23 10 00
 - **Les Alisiers**
53-57, avenue René-Coty
Tél. 02 51 21 19 20

Permanences, caisses de retraite

- **CARSAT**
4, boulevard Laplace
Les Sables d'Olonne
sur rendez-vous, Tél. 0821 100 110
- **RSI** (ex AVA, ORGANIC, CMR), Harmonie
mutuelle, place Louis XI, Les Sables
d'Olonne, permanence le 2^e mercredi
du mois, 9 h - 12 h et 14 h - 16 h,
sur rendez-vous, Tél. 02 28 97 54 05

- **CICAS** (AGIRC et ARRCO)
salle annexe de la mairie
9 bis, rue de l'Église
le mardi, sur rendez-vous
Tél. 0820 200 246 ou 02 51 37 17 44
- **ÉNIM**
rue Colbert
Les Sables d'Olonne
le mardi, 9 h 30 - 12 h, Tél. 02 51 32 08 06
- **MSA** (Mutualité sociale agricole)
mairie de Talmont-Saint-Hilaire
3^e lundi du mois, 9 h 30 - 12 h
- **PRO BTP** (CNRO)
11 bis, rue Joseph-Bénatier
Les Sables d'Olonne
tous les jours sans rendez-vous
9 h 30 - 12 h 30, Tél. 02 51 21 37 94

Urgences

- **Sapeurs-pompiers**
Tél. 02 51 95 90 06 (le 18)
Centre d'incendie et de secours
1, boulevard de l'Île Vertime
Les Sables d'Olonne
- **Police**
Tél. 02 51 23 73 00
(Police Secours, le 17)
17, rue de Verdun, Les Sables d'Olonne
- **Gendarmerie**
Tél. 02 51 21 19 91
1, boulevard Blaise-Pascal
Les Sables d'Olonne
- **Centre anti-poisons Angers**
Tél. 02 41 48 21 21
- **Pôle santé**
 - **Hôpital Côte de Lumière**
Tél. 02 51 21 85 85
 - **Clinique Porte Océane**
Tél. 02 51 21 15 15
rue Jacques-Monod, La Vannerie
Olonne-sur-Mer

Les démarches administratives et
les informations pratiques sur la vie
quotidienne sont accessibles
et actualisées sur

www.lechateaudolonne.fr

La Ville communique quotidiennement
sur son site Internet et **Facebook**.
Elle édite régulièrement une lettre
d'information électronique, **Castel Actu**,
qu'on peut recevoir par courriel en
s'abonnant à partir de la page d'accueil
du site Internet de la Ville.

Pour toute demande de renseignement par
Internet écrire à :
service.courrier@ville-chateaudolonne.fr

Groupe Construire l'avenir ensemble

Motion ne vaut pas fusion !

La motion qui a été présentée aux conseils municipaux des Sables d'Olonne, d'Olonne sur Mer et du Château d'Olonne, ne correspond ni aux attentes ni aux préoccupations de nos concitoyens. Elle aurait été un peu plus en adéquation avec ces attentes s'il était clairement présenté un projet politique, économique, social, environnemental qui accompagne cette éventuelle « fusion ».

Cette motion aurait été un peu plus intéressante si la communauté d'agglomération était clairement définie et délimitée. Il est indiqué dans cette motion que « la fusion devra porter un projet ambitieux pour le développement de l'agglomération ». C'est bien là qu'est le problème, c'est l'inverse, c'est le projet ambitieux qui conduit à la création de la commune nouvelle. Le projet final se doit d'élargir le territoire concerné au rétro littoral. Plutôt que d'un projet étrié, le Pays des Olonnes a besoin d'un territoire plus vaste et plus pertinent. Une communauté d'agglomération pourrait assurer un développement économique et solidaire de ce nouveau territoire. Nous pouvons également envisager la fusion des deux communautés de communes, celle de la Communauté de Communes des Olonnes et celle de la Communauté de Commune de l'Auzance et Vertonne.

Cette motion aurait été un peu plus intéressante s'il était clairement indiqué ce qu'il adviendrait des dettes des trois

communes, des impôts locaux, des personnels communaux et communautaires.

Il est indiqué que seul Le Château d'Olonne organisera un référendum, ce que nous saluons et c'est ce qui était proposé par les candidats de gauche lors des élections municipales. Mais qu'en est-il dans les autres communes? Les Sablais s'étaient certes prononcés en faveur d'une fusion mais les Olonnais l'avaient rejetée à plus de 65%. **Ne pas organiser un référendum dans les trois communes serait un déni de démocratie ! Le respect de la démocratie aurait d'ailleurs voulu que les référendums soient organisés avant la présentation d'une telle motion !**

Alors que l'image des élus est terriblement dégradée auprès de nos concitoyens, il nous semble totalement inapproprié de faire fi de la démocratie, du vote populaire et de brouiller les repères qui risquent de détourner nos concitoyens encore un peu plus de leurs représentants et de renforcer les partis populistes.

Pour toutes ces raisons nous avons voté contre cette motion mais non contre une éventuelle fusion !

Pour le Groupe « Construire l'Avenir Ensemble »
Anthony PITALIER

Groupe Ensemble, agir pour le changement

Incohérences et contradictions

Le 13 octobre dernier, à une très large majorité (90 %) les élus du Château d'Olonne ont voté en faveur de la motion pour que « Les Sables d'Olonne, Olonne et le Château d'Olonne s'engagent sur le mandat qui s'ouvre dans la voie de la mutualisation de moyens et de services ainsi que de transferts de compétences supplémentaires vers la Communauté de Communes des Olonnes.

Mutualisation et transferts prépareront l'union des communes sœurs du Pays des Olonnes »

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

La réduction des dépenses de fonctionnement est un des objectifs prioritaires de cette volonté d'union de nos trois communes.

Alors pourquoi avoir changé le mode de fonctionnement de notre office du tourisme et décidé unilatéralement, sans aucune concertation avec nos communes voisines, de recruter un directeur en plus des deux salariés en place, disponibles et compétentes ?

Question : Qui paiera cette dépense supplémentaire.

Réponse : Les deniers publics par une augmentation de la subvention municipale.

Notre groupe affirme que les choix de la majorité municipale en matière de tourisme vont davantage engager les deniers publics. A l'heure des restrictions budgétaires, chaque nouvel effort financier demandé doit impérativement produire un service supplémentaire. Ce n'est pas le cas ici.

Le tourisme est une des priorités pour le Pays des Olonnes, en termes de développement économique. Nous devons rapidement passer d'une logique de territoire restreint (la commune) à une logique de destination touristique d'envergure internationale qu'une commune comme la nôtre ne peut promouvoir seule.

Bien sûr qu'il ne faut pas freiner le bon fonctionnement de la Commune en attendant son évolution, mais agir dans le sens contraire nous interpelle, et nous semble incohérent.

Qu'est-ce qui peut motiver une telle position ?

Que pensent les 2 Communes voisines de cette décision ?

Le groupe minoritaire « ensemble, Agir pour le changement » ne cautionne pas du tout ce projet.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Précision

Le principe d'expression des groupes d'opposition est fixé par la loi du 27 juillet 2002. Et, pour Le Château d'Olonne, les modalités pratiques ont été fixées par le Conseil municipal avec l'adoption du règlement intérieur le 29-09-2014. Extrait des dispositions : Article 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales. « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. » En qualité de directeur de la publication, le Maire est le seul responsable juridique des propos tenus dans le bulletin

d'information générale. Un droit d'expression y est réservé à chacune des listes enregistrées à la Sous-préfecture lors de leur déclaration de candidature et non représentées dans la majorité municipale.

Aucune mise en cause de personnes, nommées ou identifiables, ne peut être formulée. Il ne peut être porté atteinte ni au personnel ni aux services de la mairie. Les thèmes abordés doivent être en rapport avec les compétences de la commune du Château d'Olonne ou celles des structures intercommunales dont elle est membre. Ils doivent être traités sur un ton modéré, sans ironie, animosité ni jugement de valeur à l'égard de quiconque. Le bulletin ne peut pas être utilisé à des fins électorales.

Du 15 janvier au 21 février

Le recensement en 558 adresses

558 adresses forment cette année l'échantillon à partir duquel l'Insee* actualisera les informations relatives à la population de la commune. Nouveauté 2015, la possibilité de répondre aux questionnaires sur Internet...

Recrutés par la Ville, identifiables avec une carte portant leur photo, la signature du Maire, et le sceau de la commune, trois agents conduisent la mission **Recensement**. Leur rôle consiste à faciliter la tâche des Castelonnais à qui il est demandé de répondre à toute une série de questions relatives à leur famille, leur logement, leur niveau d'études, leurs modes de déplacement...

Précises, ces questions peuvent même paraître parfois indiscrettes ou intrusives. Aucune crainte cependant, les réponses ne sont jamais divulguées. Garantie totale et absolue : elles sont traitées anonymement et ne servent qu'à alimenter des instruments statistiques. Les documents complétés seront ensuite détruits, ainsi que les listes des noms et adresses des personnes recensées.

Ces garanties étant rappelées, il est très important de bien répondre à toutes les questions. En effet, les traitements statistiques des informations reportées serviront à actualiser des données qui font référence dans beaucoup de domaines.

Exemple majeur : la principale aide financière de l'État à la commune est fonction du nombre d'habitants de la commune... donc des données du recensement. Les statistiques sont aussi des repères majeurs

pour évaluer la pertinence des besoins en crèches, pharmacies, commerces, transports, etc. Elles servent aussi bien à éclairer les décideurs publics que les acteurs économiques.

Participer au recensement est une obligation... mais avec tant de bonnes raisons, inutile d'insister !

Calendrier

■ 6 au 11 janvier, les agents recenseurs déposent un courrier du Maire à chacune des 558 adresses. Ce courrier informe les personnes concernées du déroulement de l'opération, de la prochaine visite d'un agent recenseur, du caractère confidentiel de leurs réponses, etc.

■ 15 janvier et jours suivants, l'agent recenseur se présente en porte-à-porte. Il encourage les personnes à répondre au recensement par Internet avec un code d'accès et un mot de passe.

Seconde option possible, il remet les questionnaires papier à compléter : la **Feuille de logement** et le **Bulletin individuel**.

L'agent recenseur propose son aide. Il se met à disposition selon les disponibilités de la personne recensée. Il viendra ainsi recueillir les documents complétés au moment convenu.



Les trois agents recenseurs du Château d'Olonne : Nicole Millet, Philippe Noclain, et Virginie Deverchain.

Une difficulté ?

Est-on concerné par le recensement ? A-t-on été contacté par l'agent recenseur habilité ? Peut-on faire confiance à la personne qui se présente ? Pour plus d'informations ou précisions, contacter le service **Affaires générales** à l'Hôtel de Ville, Tél. 02 51 23 88 00, **affaires.generales@ville-chateaudolonne.fr** ou aller sur Internet :

www.le-recensement-et-moi.fr

*Institut national de la statistique et des études économiques.

Permanence des Élus sur rendez-vous

Lundi

10 h à 12 h, **Joël Mercier**, Maire
14 h à 16 h, **Gérard Hecht**, adjoint, Vie sportive
16 h à 18 h, **Isabelle Doat**, Première adjointe au maire, Cadre de vie, voirie, développement durable
16 h à 18 h, **Alain Maury**, adjoint, Finances

Mardi

10 h à 12 h, **Annick Trameçon**, adjointe, Éducation, enfance, jeunesse
10 h à 12 h, **Chantal Mérel**, conseillère déléguée, Ressources humaines
16 h à 18 h, **Françoise Rezeau**, adjointe, Solidarités, vice-présidente du Centre communal d'action sociale (Ccas)

Pour rencontrer le Maire, ses adjoints, ou les conseillers délégués prendre rendez-vous en fonction de ce calendrier.
Tél. 02 51 23 88 01, secretariat.elus@ville-chateaudolonne.fr

Mercredi

10 h à 12 h, **Joël Mercier**, Maire
10 h à 12 h, **Bernard Garandeau**, adjoint, Équipements communaux, accessibilité

Judi

10 h à 12 h, **Jean-Pierre Boileau**, conseiller délégué Entreprises, artisans et commerçants
16 h à 18 h, **Philippe Ratier**, adjoint, Vie culturelle
16 h à 18 h, **Françoise Rezeau**, adjointe, Solidarités, vice-présidente du Centre communal d'action sociale (Ccas), au Ccas (Tél. rendez-vous : 02 51 23 88 06)

Vendredi

10 h à 12 h, **Joël Mercier**, Maire
10 h à 12 h, **Raymond Gazull**, conseiller délégué, Tourisme
14 h à 16 h, **Annick Billon**, adjointe, Urbanisme

